

Document d'informations clés -

Options sur contrats à terme standardisés (position longue sur options de vente)

Objet

Le présent document contient des informations clés sur ce produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document de commercialisation. Ces informations sont exigées par la loi afin de vous aider à comprendre la nature de ce produit et les risques, coûts et gains et pertes potentiels qui y sont associés et à le comparer avec d'autres produits. Le présent document est exclusivement en français et toute traduction de celui-ci dans une autre langue est interdite.

Produit

Options sur contrats à terme standardisés (position longue sur options de vente). La Chambre de compensation d'options (« CCO ») met à disposition le présent document en vertu du Règlement (UE) n° 1286/2014 sur les options sur contrats à terme standardisés (soit « options sur contrats à terme standardisés »). Les options sur contrats à terme standardisés sont cotées et négociées sur les marchés d'options sur contrats à terme standardisés américains enregistrés auprès de la Commission américaine du commerce à terme des marchandises (« CCTM ») et sont émises, compensées et réglées par la CCO, un organisme de compensation de produits dérivés enregistré auprès de la CCTM. Pour de plus amples informations, y compris les coordonnées des marchés d'options sur contrats à terme standardisés américains, les investisseurs peuvent consulter le site Web de la CCO à l'adresse www.theocc.com ou contacter la CCO en appelant le 1 312 322 6200. Mis à jour le 20 décembre 2024.

Avertissement. **Vous vous apprêtez à acheter un produit complexe qui peut être difficile à comprendre.** Les investisseurs ne devraient pas négocier des options sur contrats à terme standardisés tant qu'ils n'auront pas lu et compris le présent document et toute autre information fournie par leur courtier, dont la substance pourrait inclure la Déclaration sur les risques que comportent les contrats à terme standardisés sur titres de la National Futures Association, <https://www.nfa.futures.org/investors/investor-resources/files/security-futures-disclosure.pdf> et les Informations sur les risques associés aux options sur contrats à terme standardisés et aux contrats à terme standardisés uniformes de l'Association du secteur des Contrats à terme standardisés, <https://lc.fia.org/uniform-futures-and-options-futures-risk-disclosures>. Les informations contenues aux présentes doivent être interprétées de manière cohérente. De plus, étant donné que l'instrument sous-jacent à une option sur contrats à terme standardisés est un contrat à terme standardisé, les investisseurs doivent lire et comprendre le Document d'informations clés pertinent sur les contrats à terme standardisés sous-jacents à l'option sur contrats à terme standardisés.

Qu'est-ce que ce produit ?

Type

Une option sur contrats à terme standardisés confère le droit d'acheter ou de vendre un contrat à terme standardisé spécifique à un prix fixe (*à savoir*, le « prix d'exercice ») en exerçant l'option avant sa date d'échéance spécifiée. L'exposition au contrat à terme standardisé sous-jacent et à l'intérêt sous-jacent audit contrat est donc indirecte, car la valeur de l'option est établie à partir de celle dudit contrat. Les dates d'échéance des options sur contrats à terme standardisés varient. La CCO ne peut pas résilier l'option de manière unilatérale.

Dans certaines circonstances exceptionnelles, le marché d'options sur contrats à terme standardisés américains peut résilier l'option de manière unilatérale. Un événement professionnel impliquant le contrat à terme standardisé sous-jacent ou l'intérêt sous-jacent audit contrat peut entraîner une modification des conditions de l'option conformément aux règles de la CCO, qui peuvent être différentes de la méthodologie utilisée sur les marchés européens.

Objectifs

Le porteur de l'option (l'acheteur) est la personne qui achète le droit conféré par l'option et verse au souscripteur (vendeur) un montant non remboursable appelé la « prime ». Le souscripteur de l'option est tenu - si et quand un exercice lui est attribué - de se conformer aux conditions visant à acheter ou à vendre le contrat à terme standardisé sous-jacent au prix d'exercice. Une option qui confère au porteur un droit d'achat est une option d'achat et une option qui confère au porteur un droit de vente est une option de vente. Une option de type américain peut être exercée par un porteur à tout moment avant son expiration, tandis qu'une option de type européen ne peut être exercée que pendant une période spécifique avant son expiration (p. ex., la date d'échéance). Les options sur contrats à terme standardisés sont généralement réglées par l'exercice du contrat à terme standardisé sous-jacent. Cela signifie que le porteur d'une option de vente, à l'exercice, acquerrait une position courte sur le contrat à terme standardisé sous-jacent évalué au prix d'exercice de l'option. Certaines options sur contrats à terme standardisés peuvent plutôt être réglées en espèces, auquel cas le porteur recevrait un paiement en espèces si, à l'exercice, la valeur du contrat à terme standardisé sous-jacent est inférieure au prix d'exercice. Les facteurs influant sur la valeur d'une option sur contrats à terme standardisés comprennent le prix d'exercice, la durée résiduelle jusqu'à sa date d'échéance, la valeur du contrat à terme standardisé sous-jacent et sa sensibilité aux fluctuations de prix (volatilité).

Investisseur particulier visé

Ce produit n'est pas conçu pour un type d'investisseur spécifique ou pour atteindre un objectif d'investissement spécifique ou pour mettre en œuvre une stratégie d'investissement spécifique. Il ne convient pas à tous les investisseurs et est destiné uniquement à ceux ayant une connaissance approfondie du produit et capables de supporter les pertes potentielles associées à celui-ci et à la stratégie d'investissement connexe. Si vous souhaitez savoir si ce produit vous convient, vous pouvez contacter votre courtier ou votre conseiller en investissements.

Quels sont les risques et les rendements potentiels ?



Risque plus faible

Risque plus élevé



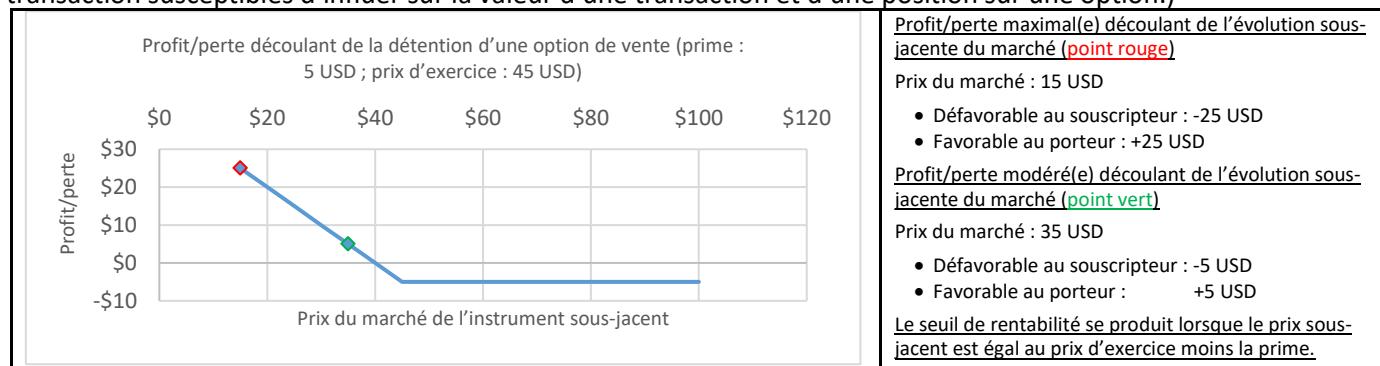
L'indicateur de risque suppose qu'une option sur contrats à terme standardisés est détenue jusqu'à sa date d'échéance. Bien que de nombreuses options sur contrats à terme standardisés et stratégies connexes comportent des risques limités, certaines présentent des risques importants. Les événements, comme la liquidation anticipée et d'autres mesures peuvent avoir une incidence importante sur la valeur d'une position sur une option sur contrats à terme standardisés. Dans certaines circonstances, vous pourriez ne pas être en mesure de liquider une position existante ou de percevoir l'intérêt sous-jacent que vous pourriez être tenu d'allouer.

L'indicateur synthétique de risque est un guide quant au niveau de risque que présente ce produit par rapport aux autres produits. Il démontre la mesure dans laquelle le produit perdra de la valeur en raison des fluctuations des marchés ou de notre incapacité de vous payer. Nous avons accordé à ce produit une notation de 7 sur 7, soit le niveau de risque le plus élevé et évalué les pertes potentielles découlant d'un rendement futur à un niveau très élevé. Ce produit ne comporte aucune protection contre le rendement futur du marché, ce qui implique que vous pouvez perdre la totalité ou une partie de votre investissement.

Le profil de risque/rendement des porteurs et souscripteurs dépend des conditions rattachées à ce produit, mais peut comporter les éléments suivants :

- Un porteur peut perdre la totalité de la prime si le prix d'exercice d'une option d'achat est supérieur à la valeur marchande de l'instrument sous-jacent ou si le prix d'exercice d'une option de vente est inférieur à ladite valeur. Dans les deux cas, l'option est censée expirer « hors du cours ». Un porteur qui ne vend ni n'exerce son option avant l'expiration de celle-ci peut perdre la totalité de son investissement.
- Si un marché d'options sur contrats à terme standardisés américain sur lequel seules lesdites options sont négociées n'est plus disponible, les investisseurs ne pourront plus conclure des opérations de liquidation. De plus, il se pourrait que les prix des options sur contrats à terme standardisés n'affichent aucune corrélation habituelle ou prévue avec les montants des intérêts sous-jacents ou connexes.
- Si le contrat à terme standardisé sous-jacent à une option exercée n'est pas disponible, les règles de la CCO peuvent exiger une autre forme de règlement, comme un règlement en espèces.
- Les investisseurs doivent prendre en ligne de compte le profil de risque/rendement du contrat à terme standardisé sous-jacent à l'option sur contrats à terme standardisés, tel que décrit dans le Document d'informations clés pertinent sur l'édit contrat.
- La législation fiscale de l'État membre d'origine de l'investisseur peut avoir une incidence sur le rendement de l'investisseur.
- **Soyez conscient du risque de change. Tout paiement en espèces associé à la négociation ou à l'exercice des options sera effectué en dollars américains et, par conséquent, les rendements des investissements peuvent varier en fonction des fluctuations des taux de change. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.**

Scénarios de rendement (les exemples n'incluent pas les montants des commissions, les taxes et autres coûts de transaction susceptibles d'influer sur la valeur d'une transaction et d'une position sur une option.)



Le graphique démontre le comportement de votre investissement. Vous pouvez le comparer aux graphiques de rentabilité des autres instruments dérivés. Le graphique présente une série de résultats possibles et ne constitue pas une indication exacte du rendement que vous pouvez recevoir. En investissant dans ce produit, vous pensez que le prix sous-jacent va baisser. Ce que vous recevrez variera en fonction de l'évolution de la valeur de l'instrument sous-jacent au fil du temps, qui dépend des performances futures du marché qui sont incertaines et ne peuvent pas être prédites. Pour deux valeurs de l'instrument sous-jacent, le graphique indique le montant du profit ou de la perte sur le produit. L'axe horizontal montre les valeurs possibles de l'instrument sous-jacent et l'axe vertical indique le profit ou la perte. Les chiffres indiqués incluent tous les coûts du produit lui-même, mais peuvent ne pas inclure toutes les commissions que vous versez à votre conseiller ou distributeur et ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, ce qui peut également influencer le montant du rendement que vous recevez.

Qu'advent-il si la CCO est incapable d'effectuer un paiement ?

En vertu des règles de la CCO, les rendements de toutes les options sur contrats à terme standardisés sont gérés par la CCO et un groupe de sociétés de courtage appelé « membres de la chambre de compensation », qui inscrivent les positions de leurs clients à leurs comptes CCO. Les membres de la chambre de compensation doivent satisfaire aux exigences financières de la CCO en matière de participation et doivent fournir des garanties pour les positions des souscripteurs d'options qu'ils gèrent. La société de courtage d'un souscripteur peut exiger de l'investisseur des garanties connexes liées aux positions, comme décrites ci-dessous. Grâce à un processus de novation juridique, la CCO devient l'acheteur pour chaque membre vendeur de la chambre de compensation et le vendeur pour chaque membre acheteur de la chambre de compensation. Ce système a pour but d'optimiser le rendement des options et de gérer le risque de contrepartie et de faciliter le règlement des opérations sur options au cas où un membre de la chambre de compensation manquerait à ses obligations. Cependant, il existe toujours un risque que la CCO ne dispose pas de ressources financières suffisantes pour s'acquitter des obligations et vous pourriez subir une perte jusqu'à concurrence de tout montant qui vous est dû.

Quels sont les coûts ? La personne qui vous a prodigué des conseils sur ce produit ou qui vous l'a vendu peut vous facturer d'autres frais. Si tel est le cas, cette personne vous fournira des informations sur ces coûts et sur leur impact sur votre investissement. Les coûts globaux des options sur contrats à terme standardisés dépendent de plusieurs facteurs. La prime d'une option est le coût payé par le porteur au souscripteur. Les facteurs ayant une incidence importante sur la prime comprennent, sans toutefois s'y limiter, la valeur de l'intérêt sous-jacent, la durée résiduelle jusqu'à l'échéance et le prix d'exercice. L'investissement dans des options implique des coûts supplémentaires qui incluent des considérations fiscales, des coûts de transaction et des exigences de marge qui peuvent influer fortement sur le résultat. Les coûts de transaction se composent principalement de commissions (imposées dans les opérations initiales, de liquidation, d'exercice et de cession), mais peuvent également comprendre la marge et les intérêts. La marge désigne les actifs devant être déposés par un souscripteur auprès de sa société de courtage en garantie de l'obligation, selon le cas, d'acheter ou de vendre l'intérêt sous-jacent ou de verser la valeur du règlement du différentiel de prix. Si une option est exercée et cédée, un souscripteur peut encourir des frais supplémentaires liés au contrat à terme standardisé sous-jacent. Séparément des frais de l'investisseur, la CCO facture les frais liés à la compensation de ce produit à ses adhérents compensateurs, mais ne vous les facture pas directement : <https://www.theocc.com/company-information/schedule-of-fees>.

Coûts au fil du temps	En cas de sortie
Coûts totaux	Divers
Impact sur les coûts annuels	Divers

Composition des coûts		
Frais uniques à l'entrée ou à la sortie	Montant (initial)	
Frais d'entrée (par transaction - ouverture (entrée))	Prime (déterminée par l'acheteur et le vendeur), commission (déterminée par la société de courtage)	Variable
Frais de sortie (par transaction - clôture (sortie))	Prime, commission	Variable
Coûts continus		Montant (à tout moment)
Commissions de gestion et autres frais administratifs ou d'exploitation	Il n'y a pas de commission de gestion	S/O
Frais de transaction	Marge (les exigences sont susceptibles d'être modifiées et peuvent varier en fonction du courtage)	Variable (en continu)
Coûts accessoires pris dans des conditions spécifiques		
Commission de performance	Néant	S/O

Quelle est la période durant laquelle je dois le détenir et puis-je sortir d'une transaction plus tôt (puis-je retirer de l'argent plus tôt?)

Période de détention recommandée : aucune. La décision d'exercer une option sur contrats à terme standardisés est une décision d'investissement majeure pour le porteur, tout comme la décision des porteurs et des souscripteurs d'options de liquider une position existante sur option avant qu'elle n'expire ou qu'elle ne soit exercée et cédée par voie d'une opération de liquidation. Par conséquent, il revient exclusivement aux investisseurs de déterminer s'ils doivent exercer leurs options sur contrats à terme standardisés et, le cas échéant, le moment auquel ils doivent le faire ou s'ils doivent liquider une position existante. Les investisseurs qui liquident une position existante sur une option sur contrats à terme standardisés renoncent à tout résultat ultérieur associé à la position. Toutes les options comportent une date d'échéance à l'issue de laquelle l'option n'aura aucune valeur et cessera d'exister. Les porteurs d'options de type américain qui souhaitent exercer lesdites options avant la date d'échéance peuvent le faire en donnant des instructions d'exercice à leur courtier, conformément au processus de celui-ci.

Comment déposer une plainte ?

Les investisseurs peuvent contacter la CCO à l'adresse investorservices@theocc.com. Les investisseurs peuvent également déposer une plainte auprès de l'Autorité de surveillance des marchés financiers (« FINRA ») (<http://www.finra.org/investors/investor-complaint-center>), de la SEC (<https://www.sec.gov/oiea/Complaint.html>), de la NFA (<https://www.nfa.futures.org/basicnet/complaint.aspx>) ou de la CCTM (<http://www.cftc.gov/ConsumerProtection/FileaTiporComplaint/index.htm>).

Centre de plaintes des investisseurs de la FINRA
9509 Key West Avenue
Rockville, MD 20850-3329
Tél. : (240) 386-HELP (4357)
Téléc. : (866) 397-3290

Commission des valeurs mobilières des États-Unis/Bureau de l'éducation et de défense des droits des investisseurs
100 F Street, N.E.
Washington, DC 20549-0213
Téléc. : (202) 772-9295

National Futures Association
320 South Canal, Suite 2400
Chicago, IL 60606
Tél. : 312-781-1300
Téléc. : 312-781-1467

Commission américaine du commerce à terme des marchandises
Three Lafayette Centre
1155 21st Street, NW
Washington, DC 20581
Tél. : 866-366-2382
Téléc. : 202-418-5521